

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**Arrêté n° 2025-059**
AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
COLLEGE DE LA GELINE

Le Maire de la commune de Vétraz-Monthoux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.123-1 à R.123-55 ;

VU le Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'avis favorable émis par la commission de l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois en date du 11 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions réglementaires relatives à la sécurité et à l'accessibilité des personnes handicapées ont été respectées ;

A R R Ê T E**Article 1er :**

L'ouverture au public de l'établissement dénommé COLLEGE DE LA GELINE, situé 107 Route de Taninges, 74100 VETRAZ-MONTHOUX, de type R, comprenant des activités de type L et N, classé en 2ème catégorie, est autorisée à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 :

L'établissement devra être maintenu en conformité avec les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Article 3 :

Toute modification de nature à modifier les conditions de sécurité ou d'accessibilité devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de la mairie.

Article 4 : Le présent arrêté pourra être retiré en cas de non-respect des prescriptions de sécurité ou d'accessibilité, ou sur avis défavorable d'une visite ultérieure de la commission de sécurité.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et transmis à :

- Madame la Préfète de Haute-Savoie,
- Madame la Sous-Préfète.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 10 octobre 2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère
Exécutoire du présent arrêté le 24/10/2025
Publié et notifié le 24/10/2025

